

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement - Réunion publique à Narbonne le 5 décembre, à 18h

À la suite du débat public sur le projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement, et des réunions organisées à Marseille et Canet-en-Roussillon les 9 novembre et 1^{er} décembre, **une troisième réunion publique se tiendra, en présence du sous-préfet de Narbonne, du ministère de la Transition énergétique, du Réseau de Transport d'Électricité (RTE) et des garants, lundi 5 décembre 2022 à 18h à Narbo Via, 2 avenue André Mècle à Narbonne.**

Suite au débat public qui s'est déroulé de juillet à octobre 2021, la décision ministérielle du 17 mars 2022 a acté la poursuite du projet et précisé les zones retenues pour les études techniques et environnementales et le dialogue concurrentiel.

L'État et Réseau de Transport d'Électricité (RTE), maîtres d'ouvrage du projet, poursuivent la concertation avec les différentes parties prenantes du débat, sous l'égide de trois garants indépendants, nommés par la Commission nationale du débat public.

Dans ce cadre, des réunions publiques d'information et d'échanges sont organisées sur le territoire afin de dresser le bilan des évolutions et de l'état d'avancement du projet, de répondre aux questions des habitants et de recueillir leurs propositions. Elles permettront de faire le point sur les études techniques menées et sur la procédure de dialogue concurrentiel visant à attribuer les deux premiers parcs de 250 MW, pour laquelle 13 candidats ont été sélectionnés en août 2022.

Modalités d'inscription :

La participation à ces réunions nécessite une inscription préalable (accès dans la limite des capacités d'accueil des salles).

Pour vous inscrire :

<http://enqueteur.dreal-occitanie.developpement-durable.gouv.fr/index.php/931593?lang=fr>

À propos du projet

Porté par le ministère de la Transition énergétique et par RTE, ce projet de construction de deux parcs éoliens flottants de 250 MW en mer Méditerranée et leur raccordement, à horizon 2031, puis leur extension ultérieure de 500 MW, est prévu par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). À l'issue d'un débat public, la ministre de la Transition écologique a précisé, dans sa décision du 17 mars 2022, les zones retenues pour les procédures de mise en concurrence et la poursuite des études techniques et environnementales. Le premier parc sera situé au large de la Narbonnaise (zone 1). Le second parc sera localisé soit au large du golfe de Fos (zone 2 préférentielle), soit au large du Roussillon (zone 3). Le choix définitif entre les zones 2 et 3 sera précisé par l'État au cours de la procédure de mise en concurrence.

Contact presse :

Service Communication Interministérielle

Dominique BLANC | Marine BAUMARD

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 27 25

Mél : pref-communication@aude.gouv.fr

